

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2011

Numéro de version 1

Révision: 25.11.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
 - **Nom du produit** Stickers anti-mouche décoré (Insekten-Falter)
 - **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 - **Emploi de la substance / de la préparation**
Biocide: insecticide pour lutter contre les mouches à l'intérieur.
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur :**
Aeroxon Insect Control GmbH
Bahnhofstr. 35
D-71332 Waiblingen
 - **Service chargé des renseignements :**
Tel: +49 (0)7151/1715-0
Fax: +49 (0)7151/1715-30
 - **Numéro d'appel d'urgence:**
Informationszentrale für Vergiftungen
(Centre d'information pour empoisonnement)
Universitätsklinik Freiburg
(Centre hospitalo-universitaire de Freiburg)
Mathildenstraße 1
Tél.: +49-(0)761-19240
E-Mail: giftinfo@kkl200.ukl.un-freiburg.de

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 GHS09 environnement

 Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
 N; Dangereux pour l'environnement
 R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
 - **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
 - **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales
 - **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
 N Dangereux pour l'environnement

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2011

Numéro de version 1

Révision: 25.11.2011

Nom du produit Stickers anti-mouche décoré (Insekten-Falter)

(suite de la page 1)

- **Phrases R:**

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

24 Éviter le contact avec la peau.

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

- **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient: thiophosphate de S-[(6-chloro-2-oxooxazolo[4,5-b]pyridine-3(2H)-yl)méthyle] et de O,O-diméthyle. Peut déclencher une réaction allergique.

- **Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description :**

Piège à mouches composé d'appâts alimentaires pour lutter contre les mouches dans les espaces intérieurs. Les mouches meurent après avoir ingéré les substances de l'appât.

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 35575-96-3 EINECS: 252-626-0	thiophosphate de S-[(6-chloro-2-oxooxazolo[4,5-b]pyridine-3(2H)-yl)méthyle] et de O,O-diméthyle  	<0,25%
--------------------------------------	--	--------

- **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **après ingestion :** Consulter immédiatement un médecin.

- **Indications destinées au médecin :**

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2011

Numéro de version 1

Révision: 25.11.2011

Nom du produit Stickers anti-mouche décoré (Insekten-Falter)

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
Tenir éloignées les sources d'incendie
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
 - **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût métallique, non ouvert, d'origine
 - **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec les aliments
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
 - **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
 - **Équipement de protection individuel :**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2011

Numéro de version 1

Révision: 25.11.2011

Nom du produit **Stickers anti-mouche décoré (Insekten-Falter)**

(suite de la page 3)

- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire** : non nécessaire.
 - **Protection des mains** :
Gants de protection.
Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.
En cas de contact plus long ou répété avec la peau: Utiliser de crème de protection pour des faces de peau qui entrent en contact avec le produit.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc nitrile
 - **Protection des yeux** : non nécessaire.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

· **Forme** : Corps solide: appât avec insecticide étalé sur une surface plastifiée.

· **Couleur** : orange

· **Odeur** : caractéristique

· Modification d'état

· **Point de fusion** : non déterminé

· **Point d'ébullition** : non déterminé

· **Point d'éclair** : n.a. °C

· **Auto-inflammation** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

· **Densité** : non déterminée

· Solubilité dans/miscibilité avec

· **l'eau** : soluble

· **Autres informations** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2011

Numéro de version 1

Révision: 25.11.2011

Nom du produit Stickers anti-mouche décoré (Insekten-Falter)

(suite de la page 4)

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
 - **Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
 - **Possibilité de réactions dangereuses**
Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques
 - **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Produits de décomposition dangereux:**
Aucun, en cas d'utilisation conformément aux dispositions et du stockage réglementaire.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

35575-96-3 thiophosphate de S-[(6-chloro-2-oxooxazolo[4,5-b]pyridine-3(2H)-yl)méthyle] et de O,O-diméthyle

Oral	LD50	1180 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	560 mg/l/4h (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
 - **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
 - **des yeux :** Faible action irritante
- **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

35575-96-3 thiophosphate de S-[(6-chloro-2-oxooxazolo[4,5-b]pyridine-3(2H)-yl)méthyle] et de O,O-diméthyle

LC50	0,00067 mg/l/96h (Daphnia magna (OECD 202))
	0,115 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
 - **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
 - **Remarque :** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
 - **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2011

Numéro de version 1

Révision: 25.11.2011

Nom du produit Stickers anti-mouche décoré (Insekten-Falter)

(suite de la page 5)

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Les chiffres clés des déchets mentionnés ci-dessous représentent des recommandations en vue de l'utilisation prévue du produit.

· **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 04 00	déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides
07 04 13	déchets solides contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

14 Informations relatives au transport

· **No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

3077

· **Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR**

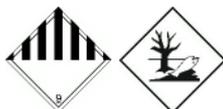
3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (thiophosphate de S-[(6-chloro-2-oxooxazolo[4,5-b]pyridine-3(2H)-yl)méthyle] et de O,O-diméthyle)

· **IMDG, IATA**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (S-[(6-chloro-2-oxooxazolo[4,5-b]pyridin-3(2H)-yl)methyl] O,O-dimethyl thiophosphate)

· **Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

· **Étiquette**

9 (M7) Matières et objets dangereux divers.

9

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2011

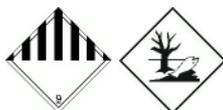
Numéro de version 1

Révision: 25.11.2011

Nom du produit Stickers anti-mouche décoré (Insekten-Falter)

(suite de la page 6)

· **IMDG, IATA**



- **Class** 9 Miscellaneous dangerous substances and articles.
 · **Label** 9

- **Groupe d'emballage**
 · **ADR, IMDG, IATA** III

- **Dangers pour l'environnement:**
 · **Polluant marin :** Signe conventionnel (poisson et arbre)
 · **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)
 · **Marquage spécial (IATA):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières et objets dangereux divers.
 · **Indice Kemler :** 90
 · **No EMS :** F-A,S-F

- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

- **ADR**
 · **Code de restriction en tunnels** E

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (thiophosphate de S-[(6-chloro-2-oxooxazolo[4,5-b]pyridine-3(2H)-yl)méthyle] et de O,O-diméthyle), 9, III

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



N Dangereux pour l'environnement

· **Phrases R :**

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S :**

2 Conserver hors de portée des enfants.
 24 Éviter le contact avec la peau.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2011

Numéro de version 1

Révision: 25.11.2011

Nom du produit Stickers anti-mouche décoré (Insekten-Falter)

(suite de la page 7)

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

· **Identification particulière de certaines préparations :**

Contient: thiophosphate de S-[(6-chloro-2-oxooxazolo[4,5-b]pyridine-3(2H)-yl)méthyle] et de O,O-diméthyle. Peut déclencher une réaction allergique.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Service établissant la fiche technique :**

Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Industrial GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hannover,

Tél. (+49)-511-42079-311, reach@dekra.com.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent